



**COMMUNE DE
BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT
SEINE-MARITIME**

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Votants : 10

Procurations : 1

Convocation :

28 mars 2025

Délibération Numéro

2025.03.04.04

Objet :

**CONVENTION DE
GESTION DE REFECTION
DES TROTTOIRS
D'INTERETS
COMMUNAUTAIRE**

**CAUX SEINE
AGGLOMERATION**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 Avril 2025

Le trois avril deux mil vingt-cinq dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 28 Mars 2025

Membres présents : M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents excusés : Mme MAILLARD Martine, Mme CHARDEY Brigitte, M. COULTOUKIS Vassili, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Procuration : Madame MAILLARD Martine a donné procuration à Madame MICHONNET Pascale

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame GEHAN Danielle est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

EXPOSE :

Monsieur le Maire présente le projet de convention de réfection des trottoirs rédigé par Caux Seine Agglo.

A titre expérimental, Caux Seine Agglo souhaite confier à la commune une somme de 7 614.00€ qui lui permettra la réfection, l'entretien de trottoirs sur la voirie d'intérêt communautaire.

Monsieur Le Maire précise que la commune envisage pour 2025 des travaux de réfection de trottoirs.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal :

- D'adopter la convention annexée en pièce jointe
- De l'autoriser de signer la convention

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres (10 voix pour, 0 abstentions, 0 voix contre)

DECIDE

- D'adopter les termes de la convention de gestion et réfection des trottoirs transmise par les Services de Caux Seine Agglo.
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention

Le Maire
Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance
Danielle GEHAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20250403-2025030404-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/04/2025
Publication : 14/04/2025

